



Chères adhérentes, chers adhérents

Les comptes joints en annexe sont ceux qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 15 mars 2015. Ceux d'entre nous qui n'ont pas l'habitude de lire des comptes les trouveront peut-être peu compréhensibles. Mais le message qu'ils contiennent est clair. En résumé :

Comptes 2014

Les produits (les recettes du Club) étaient de	51 700 €
tandis que les charges (ses frais) étaient de	<u>42 800 €</u>
Il en résulte un solde positif de	8 900 €

Les produits proviennent

• des contributions aux activités du Club	22 500 €
• du remboursement des achats TAP	5 600 €
• des cotisations des membres	6 300 €
• de la subvention CAF	16 600 €
• d'autres produits	700 €

Les charges se décomposent en

• activités du Club	23 000 €
• achats TAP	5 600 €
• frais généraux	14 200 €

Globalement les activités du Club s'autofinancent. Il en est de même pour le programme d'achat pour les TAP avec la Commune de Montaigu. Par contre, les cotisations couvrent moins que la moitié des frais généraux. C'est la subvention CAF qui comble l'écart et permet le résultat positif.

Un écart de caisse inexplicable (une insuffisance du solde de caisse constaté en fin d'année par rapport au solde de caisse dans les comptes) de 1 800 € entraîne une perte exceptionnelle de même montant et un résultat net de l'année de 7 100 €.

En fin d'année le Club a un actif (ce qu'il possède) de 28 400 €. L'actif est composé de soldes de comptes en banque (20 400 €) et de sommes dues au Club par des tiers (8 000 €) dont notamment la CAF.

Le Club a également des dettes de 3 500 € ;

- La majeure partie (3 300 €) concerne les cotisations 2015 reçues en 2014 : les sommes reçues en paiement de ces cotisations font partie de l'actif ; mais puisqu'il s'agit de paiements pour un service futur (à fournir en 2015), ils créent aussi une obligation future (ou une dette) de valeur égale aux paiements reçus.
- Le solde (200 €) correspond aux factures de services reçus en 2014 à régler en 2015.

En déduisant les dettes de l'actif on retrouve les capitaux propres du Club de 24 900 €. Ils sont égaux au cumul des résultats net du Club depuis sa création.

Comptes 2015

Les produits de 23 900 € et les charges de 29 400 € sont en forte baisse par rapport à 2014 et le résultat est négatif (- 5 500 €).

- Les produits des activités du Club (16 500 €) couvrent leurs charges (16 400 €).
- Le programme d'achats TAP s'est terminé en juin 2015 ; le montant des achats (ainsi que du remboursement) n'est plus que de 1 800 €.
- Les cotisations de 5 500 € (en baisse de 13% par rapport à 2014) couvrent 68% des frais généraux de 8 100 € (en baisse de 43%).
- Il n'y a plus de subvention CAF, le Club ayant convenu de renoncer à la part 2015.
- Le Club a organisé la régénération du court de tennis communal qu'il gère et en a partagé le coût avec la Commune ; le montant de sa part était de 3 100 €.
- Il y a d'autres produits de 100 €.

Comme en 2014 on a constaté un écart de caisse inexplicable lors de son comptage en fin juin. Il n'y a pas eu de répétition dans le deuxième semestre mais la perte exceptionnelle de 1 000 € fait passer le résultat net négatif à - 6 600 €.

A la fin de l'année, le Club a

- un actif de 23 100 € dont 19 800 € en banque
- des dettes de 4 700 € dont 3 000 € de dettes fournisseurs et 1 700 € de cotisations 2016 reçues en 2015
- des capitaux propres de 18 400 €.

Si les pertes se poursuivent au rythme actuel, les capitaux propres s'épuiseront en moins de trois ans. Le budget 2016 indiquera comment éviter ce sort.

Bilan 2013

Avant fin juin 2015 on ne vérifiait pas que le montant d'espèces dans la caisse correspondait bien au montant dans les comptes. C'est pour cela que 2 800 € en espèces ont pu sortir inaperçues de la caisse en 2014 et jusqu'en juin 2015.

Sans bilan au 31 décembre 2013, il fallait créer les comptes 2014 et 2015 non dans l'ordre chronologique mais à partir d'une date où les soldes en banque et de caisse étaient connus (à l'occurrence fin juin 2015) et ensuite reconstituer les comptes en sens inverse à partir des écritures comptables passées et les justificatifs disponibles. C'est un travail minutieux et de longue haleine qui a permis d'établir progressivement les soldes de début d'exercice et donc de fin de l'exercice précédent jusqu'en fin 2013. A partir de là il était possible de recréer le bilan de fin 2013 qui servira d'ancre pour figer la comptabilité des années futures. Il est maintenant nécessaire que l'assemblée générale approuve ce bilan reconstitué.

J'espère que cette explication facilitera votre compréhension de documents qui sont un peu techniques mais qui ont néanmoins besoin d'être compris.

Au plaisir de vous rencontrer à l'AG et d'entendre vos questions et commentaires,

Le trésorier

David HOWAT



Dear Members

The appended accounts will be submitted for approval to the Annual General Meeting on 15 March 2015. Those of us unused to reading accounts may find them hard to understand. But they do contain a clear message. In summary:

2014 Accounts

Revenues (the Club's receipts) were	51 700 €
while expenses were	<u>42 800 €</u>
resulting in a surplus of	8 900 €

Revenues are:

• charges for Club activities	22 500 €
• repayment of TAP purchases	5 600 €
• membership fees	6 300 €
• the CAF subsidy	16 600 €
• other revenues	700€

Expenses are

• the cost of providing Club activities	23 000 €
• TAP purchases	5 600 €
• overheads	14 200 €

Overall, Club activities are self financing as is the TAP purchase arrangement with the *commune* of Montaignu. On the other hand, membership fees cover less than half of Club overheads and it is the CAF subsidy which covers the shortfall and provides the overall surplus.

However, the surplus is reduced by an exceptional loss arising from an unexplained shortfall of 1 800 € in the cash balance at year end compared with the figure in the accounts. As a result, the net surplus for the year is 7 100 €.

At year end the Club has assets of 28 400 € comprised of bank balances (20 400 €) and debtors (8 000 €), mainly the CAF.

There are also liabilities of 3 500 € comprising:

- 2015 membership fees of 3 300 € received in 2014 : while the payments received form part of the Club's assets in 2014, the Club has an obligation to provide the benefits of Club membership over 2015, a liability valued in the accounts at the amount of the fees received.
- invoices of 200 € to be paid in 2015 for services supplied in 2014.

The Club's net worth of 24 900 € is the difference between its assets and its liabilities and is equal to the accumulated surpluses and deficits over the life of the Club.

2015 Accounts

Revenues of 23 900 € less expenses of 29 400 €, both significantly lower than in 2014, have produced a 5 500 € deficit.

- Revenues from Club activities (16 500 €) cover their direct costs (16 400 €).
- The TAP purchase arrangement ended in June 2015; purchases and repayments each amounted to only 1 800 €.
- Membership fees of 5 500 €, though down 13% on 2014, covered 68% of overheads of 8 100 € (down 43%)
- There was no CAF subsidy as the the Club agreed not to claim the 2015 instalment.
- The Club organised the regeneration of Montaigu's tennis court which it manages; the Club's share of the regeneration cost (shared with the *commune*) was 3 100 €.
- There were other revenues of 100 €.

As in 2014 there was an unexplained shortfall in the cash balance when it was checked at the end of June 2015 but no repetition thereafter. It produced an exceptional loss of 1 000 € which increased the net deficit for the year to 6 600 €.

At the end of the year the Club had

- assets of 23 100 € of which 19 800 € were bank balances
- liabilities of 4 700 € of which 3 000 € were creditors and 1 700 € were 2016 membership fees received in 2015
- a net worth of 18 400 €.

If losses remain at the current level, the Club will run out of capital in under 3 years. The 2016 budget will show how such a fate can be avoided.

2013 Balance Sheet

Prior to end June 2015, accounting balances were not reconciled to actual cash balances. As a result, 2 800 € has been withdrawn from the cash box in 2014 and up to June 2015 without the withdrawals being recorded or even noticed.

In the absence of any balance sheet at 31 December 2013, the accounts for 2014 and 2015 had to be reconstituted not in chronological order but working backwards from a date at which both bank and cash balances were known using the previous accounting entries and all other available information. With meticulous, time-consuming work, opening and closing balances were established progressively up to the end of 2013. The reconstituted balance sheet at 31 December 2013 can now serve as an agreed starting point for all future Club accounts. That is why it needs the approval of the Annual General Meeting.

I hope that these explanations will help Members to make sense of the appended accounts which, while a bit technical, need to be understood.

I look forward to seeing you at the AGM and to hearing your questions and comments.

David Howat
Treasurer